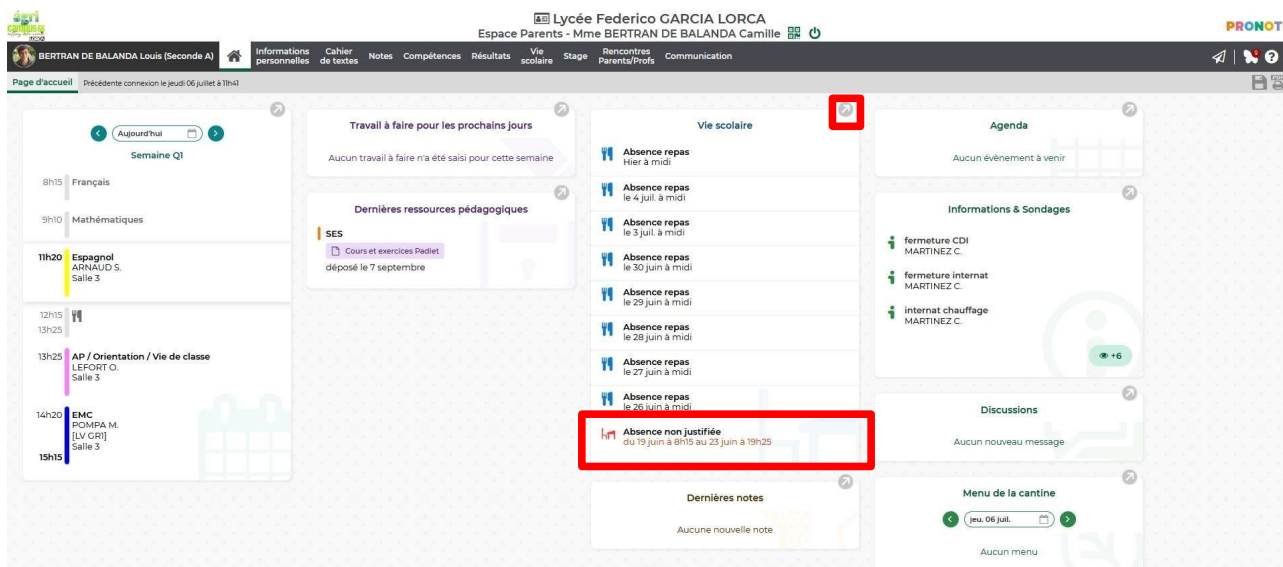


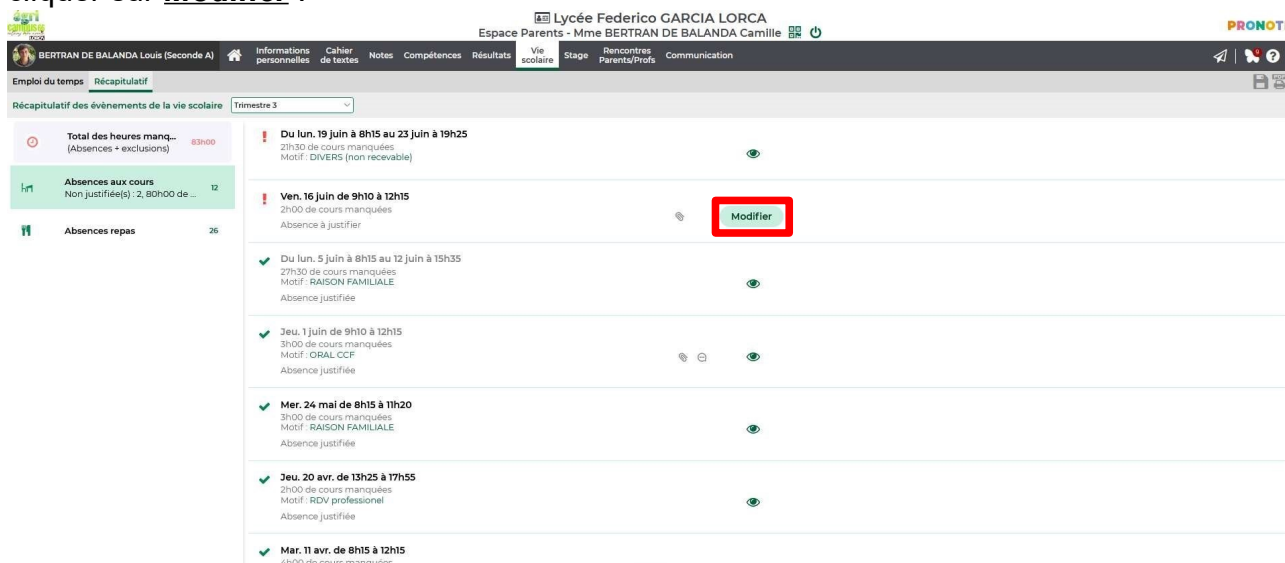
Justification d'absences Espace PARENTS

A compter de la rentrée 2023-2024, les absences devront être justifiées sur PRONOTE

Sur l'espace Parents de PRONOTE, l'absence se justifie dans la rubrique **Vie scolaire** en cliquant sur la période concernée ou sur la flèche permettant d'accéder directement au récapitulatif des absences.



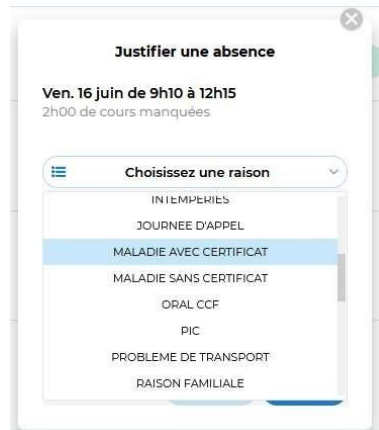
La page suivante notifie toutes les absences : sélectionner l'absence concernée puis cliquer sur **Modifier**.



Récapitulatif des événements de la vie scolaire		Trimestre 3
Total des heures manq... (Absences + exclusions)	83h00	
Absences aux cours Non justifiées(s) : 2, 80h00 de ...	12	
Absences repas	26	
Du lun. 19 juin à 8h15 au 23 juin à 19h25 2h30 de cours manquées Motif : DIVERS (non recevable)		
Ven. 16 juin de 9h10 à 12h15 2h00 de cours manquées Absence à justifier		Modifier
Du lun. 5 juin à 8h15 au 12 juin à 15h35 2h30 de cours manquées Motif : RAISON FAMILIALE Absence justifiée		
Jeu. 1 juin de 9h10 à 12h15 3h00 de cours manquées Motif : ORAL CCF Absence justifiée		
Mer. 24 mai de 8h15 à 11h20 3h00 de cours manquées Motif : RAISON FAMILIALE Absence justifiée		
Jeu. 20 avr. de 13h25 à 17h55 2h00 de cours manquées Motif : RDV professionnel Absence justifiée		
Mar. 11 avr. de 8h15 à 12h15 4h00 de cours manquées		

Afin de valider les absences, il faudra :


1. Choisir un motif parmi les raisons proposées
2. Télécharger le justificatif correspondant
3. Ajouter un commentaire à destination de la vie scolaire
4. Cliquer sur valider



L'absence sera alors traitée par la vie scolaire dans les plus brefs délais



Elle sera définitivement considérée comme justifiée une fois le motif accepté.



Toute absence à un CCF ou à une évaluation somative doit être justifiée par un certificat médical dans les 48h